



MOTION A RENVOYER PAR FAX AU 04.92.52.63.99
AU PLUS TARD LE LUNDI 14 AVRIL 2008

Non à la rétroactivité des lois !

**LES CHEFS D'ENTREPRISE AUSSI
ONT BESOIN DE SÉCURITÉ JURIDIQUE !**

Le projet de loi portant modernisation du marché du travail (article 9) prévoit la requalification des contrats nouvelles embauches (CNE) en cours en contrats à durée indéterminée de droit commun.

Cette mesure aurait alors un caractère rétroactif, les conditions de rupture initialement acceptées par les deux parties se trouvant remises en cause a posteriori.

Cela signifierait que désormais le respect de la loi n'est plus pour les chefs d'entreprise une garantie juridique !!!

**Je m'oppose donc à cette disposition contraire
au principe de non rétroactivité des textes**

Nom et prénom *

Entreprise

Code postal

Téléphone

Mail

RÉTROACTIVITÉ = INSÉCURITÉ !

* Ces informations sont uniquement destinées à la CGPME